

ADMINISTRATION.

LA PATRIE

Paraît tous les jours à midi et à 6 heures du soir. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT: UN AN \$4.00, SIX MOIS \$2.00, TROIS MOIS \$1.00.

Le numéro, 1 cent. Par le porteur, à domicile, en ville, 8 CTS PAR SEMAINE.

BUREAU DE JOURNAL 22 et 24 rue St Gabriel.

LE PEUPLE, JOURNAL HEBDOMADAIRE.

Paraît tous les samedis. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

ABONNEMENT: UN AN \$1.00, SIX MOIS \$0.50.

ANNONCES:

Les annonces se font par insertion, et chaque ligne pour chaque insertion subséquente. Payable d'avance.

H. BEAUGRAND, Directeur de LA PATRIE, Montréal.

LA PATRIE.

Montréal, 25 Février 1881.

AVIS.

A dater du PREMIER MARS prochain, les bureaux de direction de LA PATRIE seront transportés au

No 233 RUE NOTRE-DAME.

Les ateliers et les bureaux de rédaction resteront, comme par le passé, au Nos 22 et 24 rue St Gabriel.

Aux négociants.

Nous affirmons, sans crainte de contradiction, que la circulation de LA PATRIE, à Montréal, est deux fois plus considérable que celle de la Minerve, et que la circulation générale de LA PATRIE, en ville comme à la campagne, dépasse celle de la Minerve de 1,000 à 2,000 numéros par jour.

COGNAC.

Mairie - Comité de M. Nelson pour les Quartiers Est et Centre au No 215 rue Notre-Dame, près de la rue St Gabriel.

M. Nelson et ses amis sont invités à assister à un meeting convoqué par M. Beaudry, au marché St Antoine, ce soir, et à un autre meeting, à la salle St Jacques, 582 rue Ste Catherine, demain soir.

Le Nouvelliste, journal conservateur, corrobore ce que nous venons dit à propos des dissensions dans le cabinet provincial.

Voici comment notre confrère s'exprime: "Il est fortement rumeur que des divisions d'une nature assez grave ont éclaté parmi les membres du cabinet."

"Nous avons d'abord refusé d'y croire, mais cette rumeur est mise en circulation par des gens généralement bien renseignés."

Il y a eu une altercation des plus vives entre les deux candidats conservateurs, MM. Amyot et Mercier, à St-Gervais, dimanche dernier.

M. Mercier a déclaré qu'il était autorisé par les conservateurs du comté de Bellechasse à dire à M. Amyot qu'ils lui étaient hostiles.

M. Mercier a ajouté qu'il s'était présenté parce qu'il n'y avait que des étrangers au comté sur les rangs, mais que le docteur Bileau ayant accepté la candidature, il se faisait alors un devoir de s'effacer.

On se demandait, depuis quelques semaines, ce qu'était devenu M. Gélina de la Minerve. Perdu, égaré ou volé, disait-on, sans pouvoir se satisfaire. C'est le Canadien qui a trouvé M. Gélina et qui nous annonce la nouvelle comme suit:

"A la demande de M. Scriver, un état vient d'être soumis à la chambre donnant les noms des traducteurs français, permanents et surnuméraires, depuis 1874 jusqu'au 1er février 1881. Cet état est-elle une curiosité qui intéressera vos lecteurs, peut-être. M. A. Gélina, que vous connaissez bien, a été nommé traducteur permanent en février

1879. Au premier janvier 1881, il a été remplacé par M. Desautels. C'est-à-dire, qu'il a été payé comme traducteur permanent, à raison de \$100 par mois, jusqu'au 31 décembre 1880. Au commencement de la présente session, M. Gélina a été nommé traducteur surnuméraire à raison de \$4 par jour. En d'autres termes, ce monsieur a reçu double salaire depuis le 9 décembre jusqu'au 31 du même mois; il a été payé comme traducteur permanent et comme traducteur surnuméraire, en même temps. Cela ne veut pas dire, je vous prie de le croire, que M. Gélina ait fait deux fois plus de besogne que les autres. Cela signifie tout simplement que M. Gélina se permet de petites choses qu'un autre ne songerait pas à faire."

La destitution du Docteur Duchesneau.

Nous avions raison de dire qu'avec M. Masson était disparu le moindre esprit de justice du cabinet Macdonald.

On savait que Masson s'était opposé à la destitution du Dr. Duchesneau que demandait, depuis un an, des gens aveuglés par l'esprit de parti et par de mesquines rancunes. Aussi longtemps que M. Masson fut ministre on n'osa pas faire une injustice au Dr. Duchesneau.

M. Masson a confirmé l'opinion des amis du Dr. Duchesneau. Il vient de déclarer, devant la chambre, qu'il a pris la défense de la victime parce qu'il a constaté personnellement que l'administration du pénitencier était bonne. Il a cité un rapport de MM. Miall et Taché qui confirment sa prétention. Ce rapport remonte à l'année dernière.

M. Masson a ajouté qu'il pensait que l'on avait commis une erreur en destituant M. Duchesneau, si des faits graves n'ont pas été prouvés à l'enquête.

On sait que à été prouvé, et le rapport qui sera déposé sur le bureau de la chambre ne modifiera pas l'opinion de M. Masson. Les principaux fonctionnaires du pénitencier ont contredit formellement les prétentions des accusateurs. Ce sont les guichetiers seuls, les fonctionnaires du dernier ordre, qui se plaigèrent.

Ces hommes qui subissaient l'influence des ennemis du préfet au dehors de l'établissement, ont déclaré que le Dr Duchesneau avait mérité leur inimitié. C'est sur des témoignages aussi ridicules que l'on cherche à justifier un acte de criante injustice.

Ce qui démontre bien que la destitution est le résultat d'une conspiration c'est que le ministre de la justice, l'hon. James Macdonald, a déclaré que l'ex-préfet avait bien rempli ses devoirs, mais qu'il avait été obligé d'ouvrir une enquête, et que, suivant lui, il n'était pas émérité que le Dr Duchesneau démentirait plus longtemps fonctionnaire du pénitencier.

On voit la position de M. Macdonald qui demeure à la Nouvelle-Ecosse, qui n'a pas pris part à nos luttes et qui n'a pas de vengances à satisfaire. On lui a arraché cette démission. Il est évident que M. Ouimet, député de Laval, qui a cherché à justifier le ministère, a exercé une pression sur M. Macdonald. Ayant cédé, M. Macdonald est obligé de défendre humblement sa position.

M. Ouimet a accusé le Dr Duchesneau d'avoir pris part à des élections, ce qui est faux. Si la destitution reposait sur ce seul motif, le ministère Macdonald serait montré beaucoup plus sévère que le ministère Mackenzie. En 1874, le préfet du pénitencier de Kingston transporta les fonctionnaires dans les sleighs du gouvernement aux divers bureaux de votation où tous votèrent en faveur de Sir John A. Macdonald. Sir John a dû son triomphe à ces votes dont le nombre dépassait celui de sa majorité. Le préfet et ses subalternes n'ont pas été destitués par M. Mackenzie. M. Blake s'est contenté de plaider dans la chambre, en disant que Sir John avait pris sa majorité dans le pénitencier et qu'il félicitait les électeurs et le représentant.

P.S.—Nous recevons la correspondance suivante sur laquelle nous appelons l'attention:

A PROPOS DU DR. DUCHESNEAU. M. le Rédacteur, Je vois par les dépêches télégraphiques d'hier que les Communes ont discuté le mérite de la destitution du Dr. Duchesneau. En même temps je lis que M. Aldéric Ouimet, député de Laval, a déclaré que le fait avait été relevé parce qu'il aurait fait de la politique. Rien n'est moins fondé que cet avis. M. Ouimet devrait savoir mieux. J'ai assisté à l'enquête en qualité d'avocat du préfet, et je puis déclarer que ce qu'on a dit de la destitution publique prouverait que le ministre de

L'anniversaire de Washington.

(Du Courrier des Etats-Unis.)

Le 22 février 1732, il y aura un siècle et demi à l'approche, est né en Virginie l'homme que les Américains ont appelé depuis le "Père de la Patrie," et au nom de qui la postérité a accolé cette devise devenue légendaire: "le premier dans la guerre, le premier dans la paix, le premier dans l'affection de ses concitoyens." L'hommage d'un peuple reconnaissant n'a jamais été mieux mérité; le respect, l'enthousiasme même des Américains pour George Washington n'a pas été l'effet d'une vaine popularité comme celle qui s'attache parfois à la personne ou à la mémoire d'un soldat heureux; ces sortes de fûmes passent avec les remémorations qui les ont enfantées. Mais la gloire de Washington est durable; elle grandit de jour en jour, et elle sera d'autant plus lumineuse pour les générations à venir qu'elle s'est formée de éléments les plus purs de la nature humaine, l'indépendance, le désintéressement, et un équilibre parfait entre les facultés de l'esprit et les qualités du cœur. Il n'y a point à son sujet de traditions merveilleuses, point de légendes mystiques, point d'illusions et point d'émoussés; rien qui ait fasciné ses contemporains ou l'histoire ait à s'étonner; il fut grand surtout et il sera grand toujours parce que, doué d'une intelligence et de vertus supérieures, il a mis au service d'une grande cause qu'il a pu faire triompher; et qu'ayant pu servir son ambition personnelle, il a été content de servir son pays et son peuple.

La vie de Washington est dans toutes les mémoires; l'histoire américaine débute par lui; son époque est pleine de sa personnalité, et cette époque c'est toute la période de la conquête et de l'organisation de l'indépendance nationale. Washington est à l'origine et à la conclusion de ce grand événement, d'un côté découvrant depuis un siècle, et d'un autre côté encore pendant des siècles à venir, des conséquences incalculables pour les destinées de l'humanité tout entière.

Bien des événements ont passé des hommes renommés ont baigné depuis les temps de la Révolution; mais toutes les individualités se sont évanouies, au moins estompées dans les brumes de l'évolution historique; celle de Washington se détache de jour en jour dans un relief plus sûr, et chaque année l'anniversaire de sa naissance ravive dans la mémoire de ses concitoyens des souvenirs d'autant plus chers qu'il est plus difficile de se retrouver dans l'œuvre de ses successeurs la trace des enseignements et des exemples qu'il a laissés. Comme homme de guerre, ce qu'il a fait à force de patience, de bon sens et d'aptitude instinctive au maniement des hommes avec des soldats imprévus, disparates, ramassés par petits groupes parmi des populations disséminées sur d'immenses territoires, et presque tout absolument ignorants du métier des armes, ce qu'il a fait, disons-nous, en face d'armées disciplinées, le place au rang des plus grands capitaines, et Frédéric le Grand lui-même a rendu un hommage à son génie. Comme homme public et comme gouvernant, non-seulement il a ouvert la voie aux nouvelles institutions qui ont donné à son pays un siècle de prospérité et de prestige, mais encore il a laissé des exemples auxquels les hommes d'Etat les plus éminents se font honneur de conformer leur politique. Comme homme il a laissé à son peuple un type d'intégrité et de noblesse, de dignité personnelle et d'abnégation dont on trouve malheureusement peu d'exemples dans la cohue des ambassadeurs qui assègent le pouvoir.

L'anniversaire de la naissance de Washington a toujours été religieusement célébré aux Etats-Unis; il aura cette année plus de solennité et plus d'éclat que jamais, parce que la fête commémorative sera relevée par le souvenir du grand fait historique qui a assuré le triomphe à la Révolution américaine. Avant qu'elle arrive soit éteinte aura lieu le grand festival national de Yorktown dans lequel la mémoire de George Washington occupera, naturellement la première place et qui évoquera comme dans une apothéose commune, les ombres des hommes de guerre qui ont paré avec lui l'honneur et les perles de cette mémorable journée. Lafayette, Rochambeau, de Grasse, seront là, présents aux côtés du grand capitaine, comme ils y étaient sur le champ de bataille, avec la gloire poignée de généraux américains dont les noms seront ce jour là dans toutes bouches avec les leurs. Aujourd'hui aussi cette noble phalange de frères d'armes, unis jadis par la fraternité de leurs pays, auront leur part de souvenirs et d'hommages. Ceux qui, dans leur jeunesse publique ou dans les cercles privés racontèrent les faits de cette époque lointaine qui fut l'âge héroïque de la République américaine, ne manqueront pas d'associer dans leurs récits, aux actes de leurs aîcêtres, les prouesses des combattants de l'an dernier sur le champ de bataille de l'Indépendance, et ces reminiscences seront d'autant plus opportunes que les deux grandes

Club national.

Réunion du Club national, CE SOIR, 25 janvier, au No. 75 rue St Jacques.

On discutera la question des finances du Canada. L'hon. M. Laflamme et plusieurs autres libéraux éminents assisteront à cette réunion.

R. DANBERND, Secrétaire.

Correspondance d'Ottawa.

24 février. Le projet de loi de M. Cartwright concernant l'indépendance du parlement, a échoué. Ce bill avait le tort, aux yeux d'un grand nombre de députés, d'être trop limité; il était dirigé contre une seule compagnie, le syndicat du Pacifique. Il décrétait que le syndicat ne pourrait pas souscrire à des fonds d'élection sous peine de perdre les droits que lui confère la loi et pour les membres de la compagnie d'être emprisonnés et de perdre leurs actifs.

Les ministériels paraissent très scandalisés; ils regardaient le bill comme une insulte à leur adresse. On croirait que M. Cartwright a eu une idée juste en prévoyant que le syndicat pourrait prêter main forte à ceux qui lui ont livré le territoire du Nord-Ouest. On voit que certains députés comptent sur l'appui du syndicat et qu'ils tremblent à la pensée que cette aide précieuse pourrait leur échapper.

Dans les Etats-Unis on a adopté des lois semblables à un bill de M. Cartwright. Les grandes compagnies étaient devenues des puissances qui pouvaient, sinon contrôler les législatures, au moins menacer leur indépendance; et il fallait nécessairement prévenir ce danger.

Mais une réforme de ce genre avait peu de chance de succès dans une législature contrôlée par les hommes qui, en 1879, ont troqué l'honneur national contre les deniers d'une grande compagnie. On connaît l'influence des grandes capitalistes et la rapacité des conservateurs. Cela explique suffisamment la tendresse solennelle de Sir John pour le syndicat. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre le syndicat récompense largement ceux qui lui ont donné le rattachement national.

M. Cartwright a eu le tort de particulariser au lieu de généraliser. Il fallait une législation qui embrassât toutes les compagnies et non pas une seule. Pour qu'il frapper le syndicat du Pacifique et épargner les autres organisations? La justice doit avoir une seule balance pour les petits comme pour les grands. Une compagnie qui exploite une petite voie ferrée est aussi coupable, si elle viole la loi, qu'un syndicat qui construit le grand chemin de fer du Pacifique.

Il y a un député qui reproche à ses collègues de trop parler. C'est M. McDonnell, d'Inverness. Il veut abolir le Hansard afin d'abréger les sessions. Il prétend que nombre de députés font de longs et inutiles discours dans le seul but de voir leur prose orner le compte-rendu officiel.

M. M. Donnell a peut-être raison, mais il ne faut pas s'arrêter à l'exception. Tout système a ses inconvénients. Les députés qui parlent pour le simple plaisir d'ajouter des pages au Hansard, sont l'exception, et il ne faut pas pour fermer la bouche à ces quelques députés sacrifier ceux qui parlent utilement.

Le projet de loi du Crédit foncier du Canada a fait plusieurs pas dans le comité des banques et du commerce. Quelques clauses seront discutées de nouveau, mais il est certain que le projet de loi sera déposé sur le bureau de la chambre et deviendra loi. Alors s'évanouira le monopole créé, à la législature de Québec au profit du Crédit franco-canadien.

De la "Correspondance américaine."

Les armes et munitions de guerre en Amérique.—On a souvent remarqué l'attention apportée par les Américains, en ce qui touche l'amélioration des armes et munitions de guerre. M. le général Norton vient à ce propos de publier un fort volume concernant les petites armes et celles employées par l'artillerie, lequel il y a très certainement tous les gouvernements étrangers. Cet ouvrage, outre qu'il est admirablement rédigé, contient une série de planches qui aideront le lecteur à comprendre les modes différents de ces nouveaux engins militaires. M. le général Norton s'attache surtout à l'arme d'artillerie, et il démontre que ces canons de gros calibre peuvent être fabriqués aux Etats-Unis mieux et à meilleur marché que partout ailleurs; toutes considérations qui, à notre avis, sont de première importance, et méritent d'être étudiées par les gouvernements du monde entier.

Le Manuel des Expressions Viciées et le Chroniqueur de "LA PATRIE." Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épave.

M. le Rédacteur, Je devrais m'attendre—et c'est bien naturel—à voir mon humble travail critiqué, sinon avec beaucoup d'indulgence, au moins avec justice; mais mon attente a été grandement déçue. Cyrien n'y va pas de main morte. Il s'abrite à droite et à gauche avec une malveillance dont il se gaudit, bien sûr, s'il ne se croyait inconnu.

Dans ce qui va suivre, je leurtour à même de juger si j'ai été à faux. Avez-vous de mon critique, un anglicisme est aussi bon qu'un français. Ce n'est pas l'avis de Bescherelle, qui ne donne que le dernier de ces mots. Cependant, si j'avais été à même de consulter Larousse lorsque je revisai cet article, fait il y a plus de 15 ans, il serait tout différent aujourd'hui; mais j'aurais certainement dit qu'anglicisme et angliciser méritent plus de rester qu'anglicisation et anglicier, et cela parce qu'ils ont plus d'analogie avec français, italien et germanique.

La critique de l'article ouais est trop futile pour que je m'y arrête longtemps. Dans une compilation de ce genre, on n'est pas tenu de donner toutes les exceptions d'un mot. Le but est atteint dès que se trouve indiqué le cas où il est improprement employé.

Appointement et appointer, dit-il plus loin, ne se trouvent dans aucun vocabulaire. Tout le monde sait cela; mais un peu de bienveillance lui eût fait constater une omission dans cet article, qui devrait se lire ainsi:

APPOINTEMENTS, APPOINTEMENT.—En anglais, les mots appointement et appointer signifient nomination à quelque emploi; mais dans notre langue, appointement signifie le traitement d'un employé et appointer, donner des appointements, ces deux mots sont souvent employés dans leur acception anglaise.

Quant à l'article Agents, Cyrien veut dire encore que j'aurais une distinction. Eh bien, elle est toute faite, car je dis que c'est à tort que beaucoup écrivent ce mot au pluriel dans le sens de deniers ou espèces. Encore une fois, il ne m'appartenait pas d'entrer dans de tels détails.

Ici se termine la critique de la lettre A, qui compte trente articles. Exception faite de l'article accoler, dont je n'ai rien dit encore, et que je reconnais incomplet au point de le demander moi-même entièrement, je demande au lecteur si l'on avait raison de crier si haut; et j'ai avait même de quoi fustiger un chat.

Aberdons maintenant la critique de la lettre B. La revue en sera vite faite. Surtout n'est français dans le sens de jargon. Je le salue, cependant comme nous l'employons assez fréquemment dans la langue familière, mon intention était de ne le faire figurer qu'en italique, étant alors d'avis qu'on devrait encore le préférer au mot jargon. Inutile d'ajouter que c'est par inadvertance qu'il a été mis en demi-majuscules.

Cyrien dit ensuite que je fais entrer dans la catégorie des expressions vicieuses beaucoup de mots anglais. Cependant, ces termes étant si usités dans les classes ouvrières, et au détriment de nos français correspondants, je me crois encore justifiable de leur avoir donné place.

La magistrature de l'ordre judiciaire... "Connais pas ça," dit Cyrien. Je réponds, mais ce n'est pas de ma faute. Qu'il aille aux renseignements, et il verra qu'elle se divise en deux ordres: magistrature administrative et magistrature judiciaire.

En voilà assez je crois pour le mettre sur le pied.

Par exemple, je lui ai concédé qu'il a beau critiquer l'article Barbot, car il est en soi un peu peu défectueux, c'est un galimatias, quel l'important, la faute entière ne m'est pas imputable, étant certain de ne l'avoir pas écrit tel qu'il est publié. Invariablement, j'ai emprunté au dictionnaire la définition des mots faisant l'objet d'un article, et c'est encore une omission que celui-ci doit à la circonstance.

nations un es jadis pour le triomphe de la liberté, se retrouvent aujourd'hui dans la jouissance de cette précieuse conquête. Le souvenir de Washington évoque forcément celui de l'alliance que les Américains viennent d'invoquer le gouvernement et le peuple de France à célébrer avec eux à Yorktown; de jour sera fait en France nous en sommes convaincus, dans le même esprit qu'aux Etats-Unis; nous ne doutons pas que nos compatriotes de Paris ne se rejoignent de grand cœur aux joissances de la colonie américaine des bords de la Seine.

De la "Correspondance américaine."

Le mot Dulin, le dernier de la lettre B, qui a 65 articles, j'ai commis la grave faute de dire classes ouvrières au lieu de classes ouvrières, mais je ne me crois pas tenu de demander l'absolution à Cyrien, qui a bien assez de ses siennes à se faire pardonner.

Avec l'espérance que tout ce que je viens de dire sera pris en bonne part, veuillez agréer, monsieur le rédacteur, mes salutations amicales.

J. P. GINGRAS. Ottawa, 21 février 1881.

COMMUNICATION.

LE MANUEL DES EXPRESSIONS VICIEUSES ET LE CHRONIQUEUR DE "LA PATRIE." Un pur trouve toujours un plus pur qui l'épave.

M. le Rédacteur, Je devrais m'attendre—et c'est bien naturel—à voir mon humble travail critiqué, sinon avec beaucoup d'indulgence, au moins avec justice; mais mon attente a été grandement déçue. Cyrien n'y va pas de main morte. Il s'abrite à droite et à gauche avec une malveillance dont il se gaudit, bien sûr, s'il ne se croyait inconnu.

Dans ce qui va suivre, je leurtour à même de juger si j'ai été à faux. Avez-vous de mon critique, un anglicisme est aussi bon qu'un français. Ce n'est pas l'avis de Bescherelle, qui ne donne que le dernier de ces mots. Cependant, si j'avais été à même de consulter Larousse lorsque je revisai cet article, fait il y a plus de 15 ans, il serait tout différent aujourd'hui; mais j'aurais certainement dit qu'anglicisme et angliciser méritent plus de rester qu'anglicisation et anglicier, et cela parce qu'ils ont plus d'analogie avec français, italien et germanique.

La critique de l'article ouais est trop futile pour que je m'y arrête longtemps. Dans une compilation de ce genre, on n'est pas tenu de donner toutes les exceptions d'un mot. Le but est atteint dès que se trouve indiqué le cas où il est improprement employé.

Appointement et appointer, dit-il plus loin, ne se trouvent dans aucun vocabulaire. Tout le monde sait cela; mais un peu de bienveillance lui eût fait constater une omission dans cet article, qui devrait se lire ainsi:

APPOINTEMENTS, APPOINTEMENT.—En anglais, les mots appointement et appointer signifient nomination à quelque emploi; mais dans notre langue, appointement signifie le traitement d'un employé et appointer, donner des appointements, ces deux mots sont souvent employés dans leur acception anglaise.

Quant à l'article Agents, Cyrien veut dire encore que j'aurais une distinction. Eh bien, elle est toute faite, car je dis que c'est à tort que beaucoup écrivent ce mot au pluriel dans le sens de deniers ou espèces. Encore une fois, il ne m'appartenait pas d'entrer dans de tels détails.

Ici se termine la critique de la lettre A, qui compte trente articles. Exception faite de l'article accoler, dont je n'ai rien dit encore, et que je reconnais incomplet au point de le demander moi-même entièrement, je demande au lecteur si l'on avait raison de crier si haut; et j'ai avait même de quoi fustiger un chat.

Aberdons maintenant la critique de la lettre B. La revue en sera vite faite. Surtout n'est français dans le sens de jargon. Je le salue, cependant comme nous l'employons assez fréquemment dans la langue familière, mon intention était de ne le faire figurer qu'en italique, étant alors d'avis qu'on devrait encore le préférer au mot jargon. Inutile d'ajouter que c'est par inadvertance qu'il a été mis en demi-majuscules.

Cyrien dit ensuite que je fais entrer dans la catégorie des expressions vicieuses beaucoup de mots anglais. Cependant, ces termes étant si usités dans les classes ouvrières, et au détriment de nos français correspondants, je me crois encore justifiable de leur avoir donné place.

La magistrature de l'ordre judiciaire... "Connais pas ça," dit Cyrien. Je réponds, mais ce n'est pas de ma faute. Qu'il aille aux renseignements, et il verra qu'elle se divise en deux ordres: magistrature administrative et magistrature judiciaire.

En voilà assez je crois pour le mettre sur le pied.

Par exemple, je lui ai concédé qu'il a beau critiquer l'article Barbot, car il est en soi un peu peu défectueux, c'est un galimatias, quel l'important, la faute entière ne m'est pas imputable, étant certain de ne l'avoir pas écrit tel qu'il est publié. Invariablement, j'ai emprunté au dictionnaire la définition des mots faisant l'objet d'un article, et c'est encore une omission que celui-ci doit à la circonstance.

L'article devrait se lire comme suit. —"Barbot—On appelle ainsi, mais à tort, un insecte coléoptère de la famille des solidicornes ou stérécories. Escarbot est le nom français de cet insecte."

La critique au mot Barbot est loin de porter aussi d'aplomb, car il dit qu'escarbot n'est pas français, et il ne me fait guère peine de pouvoir l'assurer que Bescherelle et Littré sont là prêts à le contredire.

Je passe les mots Barquin et Barre, au sujet desquels il ne me reproche que des peccadilles; mais je m'arrête à l'article Billet compliminaire, à l'égard duquel il dit que j'aurais du signaler, le mot compliminaire comme n'étant pas français du tout. Non, M. Cyrien, je ne le devais pas. Compliminaire est français, quoique ancien. Il servait à désigner celui des membres d'une société marchande sous le nom duquel se faisait tout le commerce.

Cyrien a aussi l'air de me demander où j'ai pris bocheur, que je dis être le terme consigné de bocher. Eh bien, pour en finir, disons vite que c'est dans l'indication de la mise en scène d'une comédie française. L'autorité n'est pas des meilleures, je l'avoue; mais il m'a semblé que les deux objets servent à former, l'un une grille et l'autre un four, se ressemblant assez pour qu'un même nom les désignât.

Voilà maintenant l'article Brocher. Selon Cyrien, je serais plus difficile que l'Académie à l'endroit de ce terme, et, jusqu'à un certain point, il a raison; mais je n'ai pas, non plus, tout fait tort, car l'Académie—Cyrien a essayé de le cacher—dit formellement que ces sortes de brochures sont plus ordinaires qu'aiguilles à tricoter, lorsqu'elles sont de métal.

Un mot Dulin, le dernier de la lettre B, qui a 65 articles, j'ai commis la grave faute de dire classes ouvrières au lieu de classes ouvrières, mais je ne me crois pas tenu de demander l'absolution à Cyrien, qui a bien assez de ses siennes à se faire pardonner.

Avec l'espérance que tout ce que je viens de dire sera pris en bonne part, veuillez agréer, monsieur le rédacteur, mes salutations amicales.

J. P. GINGRAS. Ottawa, 21 février 1881.

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Ottawa, 24.

La séance est ouverte à trois heures. M. WHITE (Hastings) dépose un projet de loi concernant l'intérêt sur les prêts garantis par des hypothèques.

Ce projet de loi, dit-il, a pour but de rendre applicable à toutes les hypothèques consenties depuis le 1er juillet 1875 le projet de loi adopté à la dernière session, et de forcer le créancier hypothécaire à en venir à un arrangement si celui-ci a consenti l'hypothèque à la dernière session, et de conformer aux dispositions de la loi adoptée l'an passé.

On reprend le débat sur la motion de l'honorable ministre des finances demandant que la chambre se forme en comité des voies et moyens afin de voter les crédits pour le prochain exercice financier.

M. CHALTON après avoir donné quelques explications au sujet des différents systèmes adoptés pour prélever les droits, démontre qu'un revenu tarif est préférable à celui qui est aujourd'hui en vigueur au Canada.

On a tort, ajoute-t-il, de supposer que les réformistes sont opposés au développement des manufactures. Nous sommes heureux de voir prospérer nos manufactures, mais nous ne pouvons pas de vue, d'un autre côté, les intérêts des classes agricoles et de ceux qui sont engagés dans cette branche de commerce si importante, l'exploitation des forêts. Nous voulons un système juste et équitable pour tous. Les honorables députés de la droite semblent à vouloir protéger qu'une seule classe.

L'orateur démontre que la politique nationale, comme on est convenu de l'appeler, est préjudiciable aux intérêts des fabricants d'instruments aratoires aux commerçants de bois, aux cultivateurs et ne favorise, pour ainsi dire, qu'une seule classe.

La protection ne peut avoir l'effet de faire hausser le prix de nos denrées. Le ministre des finances lui-même l'avoue, en disant qu'il en sera toujours ainsi tant que les cultivateurs auront des produits à vendre. Ce n'est, a-t-il dit, que lorsque les produits feront défaut, que les effets du nouveau tarif se feront sentir.

Je suppose que cet aveu de la part du ministre des finances signifie qu'il a l'intention d'abolir ces droits ridicules, et il agit sagement en le faisant.

Le ministre des finances nous a dit que la politique nationale procurait du travail à 1400 ouvriers, mais il a oublié de nous dire si c'était là une augmentation réelle dans le nombre des ouvriers, ou si ces chiffres comprenaient des ouvriers qui travaillaient dans d'anciennes manufactures. Je n'ai aucun doute que, sous l'ancien tarif, le même accroissement se serait produit parmi cette classe d'ouvriers.

On nous fait observer que si les canadiens émigrent aux Etats-Unis, ils vont dans un pays où la protection est

en vigueur ce qui démontre les avantages de ce système; en réponse à cela, je dirai qu'il y a plusieurs causes qui contribuent à la prospérité des Etats-Unis. L'étendue de ce pays est immense et il possède des ressources inépuisables, et malgré tous ces avantages, la protection a eu de mauvais résultats.

Si la prospérité renaît en ce pays, il n'y a aucun doute que le ministre des finances attribue à la politique nationale, mais il est facile de démontrer qu'il a tort. C'est à d'autres causes qu'il faut attribuer ce changement que l'on remarque ailleurs comme au Canada.

M. Charlton termine en disant qu'on a trompé le peuple par de fausses promesses, surtout la classe des cultivateurs. Nous devons, dit-il, nous efforcer de diminuer les dépenses publiques afin de ne pas se trouver dans la gêne, si la prospérité dont nous commençons à jouir ne durait pas longtemps.

MM. Conroy et Burpee prennent ensuite la parole et vantent les bienfaits de la protection.

M. PATTERSON parle dans le même sens que le député de Norfolk et dans un long discours appuyé de chiffres, démontre que la politique nationale a été très préjudiciable au pays.

Sar proposition de M. Farrow, le débat est ajourné.

Et la séance est levée.

Un prisien qui visite le port de Marceille, aperçoit un navire intitulé: le Victor.

—Le Victor? Qu'est-ce que ce nom? sans doute celui de quelque célébrité placée... ne!

—Voilà le patron descendre du navire: —Pardou, monsieur, pourriez-vous me dire à qui ou à quoi ce nom de le Victor peut faire allusion?

—Je suis le patron du bateau; j'ai voulu lui donner mon nom, et je m'appelle Victor. Quand le monsieur m'a envoyé les lettres moulées que j'avais commandées, je les ai collés à la pouce. Et comme il restait un C. T... me suis-je dit, pour ne pas le perdre j'vais le flaqueur à la fin...

VIENNT DE RECEVOIR Un assortiment complet de CANTERS NOIRS FRANÇAIS, tout fait, tant de couleur noire qu'éclaircie, de 25 à 75, de 80 à 100, de 110 à 135, de 140 à 175, de 180 à 200, de 210

ANNONCES NOUVELLES.

EDITION DE 5 HRS.

ON DEMANDE de bonnes OUVRIERES... ON DEMANDE deux JOURN... THEATRE ROYAL

RETOUR DE LA COMPAGNIE FRANÇAIS

Grande représentation, LUNDI, 28 courant, MILLE DE LA SEIGNEURIE

ACHETEURS Consultez votre propre intérêt, et faites vous à l'abri des imprudences

Ligget & Hamilton ou vous trouverez un assortiment complet et très varié de MARCHANDISES

Garnitures de maison, Tapis, Prolatins, etc. etc.

LIGGET & HAMILTON, 47 et 49 rue St Joseph.

ELECTEURS DU QUARTIER CENTRAL

Les amis de M. FARRELL sont priés de venir le MARDI MATIN de bonne heure

Mairie. Le Comité Central de l'Hon. J. L. BEAUDRY

Quartier Centre. Réunion des amis favorables à la candidature de M. FARRELL

Le Comité de l'Echoir E L'avis No 213 rue des Allemands

Une assemblée publique des électeurs de cette ville aura lieu SAMEDI SOIR prochain

AVIS PUBLIC. Sera vendu par citation volontaire, MARDI, le 29 MARS PROCHAIN

Cinq Terrains, dont QUATRE DÉFRICHÉS et UNE VERRERIE MAGNIFIQUE

CONDITIONS FACILES. Pour plus amples informations, s'adresser au Notaire

Assemblée des ouvriers boulangers. Il y aura SAMEDI, le 26 courant, à 3 heures

Assemblée des ouvriers boulangers. Il y aura SAMEDI, le 26 courant, à 3 heures

Assemblée des ouvriers boulangers. Il y aura SAMEDI, le 26 courant, à 3 heures

Assemblée des ouvriers boulangers. Il y aura SAMEDI, le 26 courant, à 3 heures

Assemblée des ouvriers boulangers. Il y aura SAMEDI, le 26 courant, à 3 heures

TELEGRAPHIE.

Le steamer "Ottawa" sera télégraphié par le câble... Québec 25—M.M. Allen et Young qui ont entrepris de remettre le steamer

Un petit bateau sera transporté par le chemin de fer du nord vis à vis le Cap à la Roche où l'homme a fait naufrage

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Un magasin en briques avec logement No. 625 à 631 rue Ste Catherine, No 788 du cadastre du quartier St Jacques

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur... Le comité central de M. Nelson sur le mécanisme de la machine à vapeur

AUX DAMES! Nouveaux étoffes à robe, nouvelles nouveautés... "Grands Cloch" nouvelle étoffe à robe, nouvelles nouveautés

LETENDRE, ARSENAULT & CIE, 591 rue Ste Catherine, 591, A L'ENSEIGNE DU LION D'OR.

GRANDE VENTE POUR FAIRE PLACE AU MAGASIN D'UN SEUL PRIX

THÉ BOSTON ON & PRICE CLOTHING STORE, 41 et 43 RUE St JOSEPH.

N.B.—ON A BESOIN de 200 COUTURIERES pour confectionner des habits, des gilets et des pantalons.

GRAND REDUCTION POUR LES FETES. PRESENTS DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN.

J. STE MARIE & CIE, 615 RUE Ste CATHERINE, ENTRE LES RUES AMHERST et JACQUES CARTIER.

Maisons à louer. No. 56—Maison, au Piastre, sur la rue St Antoine

REMEDE DE WIGHT POUR LA Guérison des Cors et des Verrues

A VENDRE. Sur la rue St Antoine, la maison No. 65, 67, 69 et 71

PILULES DE NOIX LONGUES COMPOSEES De McGALE

Wm Hudson & Cie, FABRICANTS D'APPAREILS les plus perfectionnés pour Chauffage à la vapeur et Peau chaude

LA BANQUE DU PEUPLE DIVIDENDE NO 91

LA BANQUE DU PEUPLE AVIS

LA BANQUE DU PEUPLE AVIS

LA BANQUE DU PEUPLE AVIS

LA BANQUE DU PEUPLE AVIS

60 ANS D'EXISTENCE L'EXTRAIT DE D'WNS

100 COGS CAS DE Toux ET RHUME ET AUSSI BON QU'UN REMÈDE

LA BANQUE DU PEUPLE AVIS

LA BANQUE DU PEUPLE AVIS

